

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 03-2026

SÉANCE DU 4 MARS 2026

Boucllement du préavis N° 03-2023 - Construction d'un bâtiment scolaire modulaire en bois à Chantemerle Nord

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision de la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement relatif à la construction du Collège de Chantemerle Nord, alloué lors de la séance du 22 mars 2023 dans le cadre du préavis N° 03-2023.

Ce crédit comprenait également les coûts liés au déménagement du Collège des Alpes, au mobilier de l'UAPE et aux aménagements extérieurs.

Le décompte est le suivant :

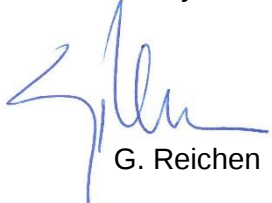
	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
Collège de Chantemerle Nord	11'815'000.00	10'443'496.00	1'371'604.00
Collège des Alpes	558'000.00	274'135.00	283'865.00
Total	12'373'000.00	10'717'631.00	1'655'369.00

Il est à noter que les subventions cantonales pour l'Association du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry de CHF 277'200.00 TTC et pour l'utilisation du bois vaudois de CHF 22'799.00 TTC sont à déduire du total des dépenses de CHF 10'717'631.00 TTC. Par conséquent, le total des dépenses effectives s'élève à CHF 10'417'632.00 TTC.

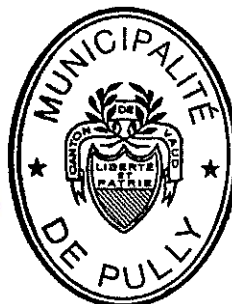
Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 21 janvier 2026.

Au nom de la Municipalité

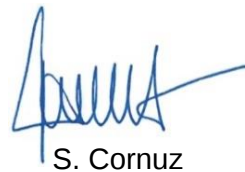
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



S. Cornuz